



Le collectif 07 a fait une demande pour obtenir une copie des rapports techniques des titulaires de permis au plus vite.

Le gouvernement annonce vouloir rendre public ces rapports en même temps que la liste des permis abrogés après le 14 octobre. Rien ne justifie un tel délai !

DEUX LOIS JUSTIFIENT CE COURRIER

« Nous souhaitons avoir communication, dans les plus brefs délais, des rapports remis par les titulaires de permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux. »

Adressé à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet le 20 septembre, ce courrier s'appuie sur la loi du 13 juillet 2011 qui prévoyait que les titulaires de permis devaient remettre avant le 13 septembre, un rapport « précisant les techniques employées ou envisagées dans le cadre de leurs activités de recherches. La loi prévoit également que **« L'autorité administrative rend ce rapport public »**.

Par ailleurs, au vu des risques importants pour l'environnement que ces techniques présentent, ces documents apparaissent communicables **dès leur transmission à l'administration**, en application du Titre 1er de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, ainsi que des articles L 124-1 et suivants du code de l'environnement.

POLITIQUE DE L'OPACITÉ

En tant que mouvement citoyen, nous sommes forcés de constater que le gouvernement fait preuve de mauvaise volonté sur la question des gaz et huile de schiste. Alors même que la mobilisation contre les gaz et huile de schiste reproche à M. Borloo l'opacité avec laquelle les permis avaient été signés en 2010, le gouvernement poursuit avec la même logique en conservant ces rapports au delà du délai nécessaire à leur réception.

Cette politique, suite aux propos inquiétants du président de Total la semaine dernière, n'a rien de rassurante quant à la transparence avec laquelle l'étude de la validité des permis va être réalisée.

Pièce jointe : Copie de la lettre à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

QUEL QUE SOIT LA TECHNIQUE : STOP AU GAZ DE SCHISTE

Contact :

Jean Louis Chopy – 04 75 36 72 83 / coordination@stopaugazdeschiste07.org

LE COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

Le collectif ardéchois "Stop au gaz de schiste" se compose d'associations, de nombreux collectifs citoyens locaux, d'organisations syndicales, de collectivités locales et d'organisations politiques (110 organisations de tous horizons, 2 500 inscrits à la lettre d'informations, 18 000 personnes mobilisées à Villeneuve de Berg, appuyé par le Collectif des élus, le Parc Naturel des monts d'Ardèche,...). Créé en janvier 2011, il veut affirmer son refus de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, qu'elles soient expérimentales ou industrielles. Il dénonce :

- Les conséquences environnementales désastreuses (pollution des réserves d'eau potable, du sol et des sous-sols) et la destruction des paysages
- Les ravages socio-économiques (agriculture, tourisme,...),
- Les atteintes irréversibles à la santé (produits mutagènes, reprotoxiques ou cancérigènes).
- L'aberration énergétique et la fuite en avant que ce choix représente à l'heure de la lutte contre le changement climatique,

Le temps est venu de mener une réflexion nationale sur l'avenir énergétique de notre pays, nous ne pouvons aller toujours plus loin dans la quête des énergies fossiles, au mépris de l'avenir des populations, ici ou ailleurs.

COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

Mouvement citoyen ardéchois